ABAK
ZA Les bordes 8, rue Gustave Madiot
91070 BONDOUFLE
Tel **01 60 86 51 62**
Fax : **01 60 86 80 79**
direction@sas-abak.fr

2006 B44

5/07/11

N° 8078

DÉPOSÉ LE
30 JUIN 2011
AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'EVRY
N° 110307

Requête

À Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'EVRY,

La soussignée Madame Marlène HERVE épouse RIGARD, agissant en sa qualité de Président de la société ABAK, société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à BONDOUFLE 91070, ZA Les Bordes, rue Gustave Madiot, n° 8, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 488 047 051, a l'honneur de vous exposer ce qui suit:

La société ABAK a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2010.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés issues du changement des dirigeants en fin d'année 2010 et de la reprise de l'ensemble des dossiers administratifs par la nouvelle direction, il a été impossible de préparer les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée pour que celle-ci soit réunie valablement avant le 30 juin 2011

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de quatre mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Fait à BONDOUFLE,

Le 29 juin 2011

Marlène RIGARD
Présidente

N° de Rôle 2011O00307

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Micheline FARGEIX, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 31 Octobre 2011

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 de la société dénommée

SAS ABAK

dont le siège est

8 Rue Gustave Madiot Za Les Bordes
91070 BONDOUFLE

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le 04/07/2011

Le Greffier

Le Président,